

Conseil municipal du 03/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi 3 février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente de la commune, sous la présidence de Monsieur Pascal ETCHART, Maire.

Étaient Présents : Pascal ETCHART, Olivier VARIN, Maryse DEPUYDT, Pascal LHOTE, Marie-Laure CAPITAIN, Josette ROUGET et André BLANCHARD.

Absent excusé : Jacqueline ROBINET ayant donné pouvoir à Josette ROUGET et Matthieu PAPPALÉPORÉ ayant donné pouvoir à Olivier VARIN

Secrétaire de séance : Maryse DEPUYDT

- **Approbation du procès-verbal du 28/11/2024**

Phrase Motion du Département sur les Finances : paragraphe aide sociale et charges non pertinente et trop incomplète.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés sous réserve des modifications demandées.

- **Coffre-fort état civil**

Acquisition d'un coffre-fort afin de se conformer aux normes de conservation des registres des archives départementales. OXO89 1971.60€ TTC et MANUTAN 1947.42 € TTC (modèle armoire mais pas coffre-fort résistance feu/eau, contenance double 359L contre 840L).

L'investissement est reporté à l'unanimité.

- **Devis éclairage logement Place Eugène Protot**

Trois devis par les entreprises LAURIN 1 512.50 €, SALGUEIRO 4 359.14 € et JAULGELEC 10 658.30 €.

Mise en conformité à la suite du DPE

Marie-Laure CAPITAIN évoque la précédente décision du Conseil quant à la vente du logement, le Maire explique que le projet n'est plus d'actualité.

Le maire explique que les devis sont basés sur le DPE et la visite du logement par les entreprises, les prix représentant l'interprétation des travaux nécessaires par les entreprises démarchées.

Pascal LHOTE évoque la possibilité de faire appel à une entreprise de contrôle électrique spécialisée.

Le Conseil Municipal de Carisey,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Retient le devis de l'entreprise LAURIN.

- **Devis lumineux rue du Moulin**

Devis par le SDEY avec part de la commune à 2 781.37€ pour trois nouveaux points lumineux. Les travaux seront réalisés en 2026-2027 sur des poteaux déjà existants.

André BLANCHARD remet en question l'emplacement d'un lampadaire qui ne profiterait à aucun habitant.

Le Conseil Municipal de Carisey,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de retenir la modification pour 2 lampadaires.

Le maire est chargé de demander un devis au SDEY.

- **Procédure de recouvrement des loyers impayés**

Procédure de recouvrement envisageable d'après l'avocat de la commune malgré la situation en Banque De France.

Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la décision à prendre quant aux mesures à envisager.

Olivier VARIN rappelle que le bail rédigé par la notaire était porteur d'un vice de forme

Le Conseil Municipal de Carisey,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de demander à l'avocat de la Commune quelles procédures sont possibles pour recouvrer les sommes dues.

- **Droit de préemption parcelles AB 393 et ZO 57**

Parcelles situées dans la ZAD AB393 6 000 € pour 522m² et ZO57 1 500€ pour 4000m².

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) envoyée par Maître Manon GOUX Notaire à Flogny la Chapelle concernant la cession de deux parcelles (AB 393 et ZO 57) situées dans la Zone d'Aménagement Différé (ZAD) de Carisey dans une zone définie pour mettre en œuvre une politique locale de l'habitat.

Olivier VARIN note le prix en terre agricole de la parcelle ZO 57 et le prix du terrain AB393 à 12€ le m², la commune vend une parcelle pour un prix de 20€ le m².

Le Conseil Municipal de Carisey,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sous réserve d'une construction d'habitation sur ces terrains sous deux ans.

- **Sortie des communes de DYE et BERNOUIL du SIVOS**

Lors de la réunion du Syndicat Mixte du 22 janvier 2025, les représentants des communes adhérentes se sont prononcés quant au souhait des communes de Dyé et Bernouil de quitter le Syndicat Mixte. Seule la commune de Dyé a voté pour ce retrait.

Marie-Laure CAPITAIN explique que le lendemain de cette réunion Monsieur le Maire l'a contactée afin de savoir si le Conseil devait prendre une délibération. Cela n'est pas nécessaire car le vote a eu lieu en syndicat où la commune est déjà représentée.

- **Accroissement temporaire d'activité**

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison du départ de l'actuel secrétaire de mairie au 31 mai 2025 et la nécessité de former un remplaçant, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité afin d'assurer les missions de Rédacteur Territorial à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires, conformément à l'article L 332-23 1° du code général de la fonction publique.

Après avoir entendu le Maire, Le Conseil Municipal de Carisey,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- De créer un emploi non permanent de Rédacteur Territorial, relevant de la catégorie hiérarchique B, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
- Que cet emploi non permanent est créé pour une période de 3 mois allant du 1^{er} mars au 31 mai 2025 inclus, à temps non complet et à raison de 16 heures hebdomadaires
- Que l'agent occupant ce poste devra justifier d'un diplôme de Niveau 5 ou d'une formation professionnelle de secrétariat de mairie ou d'une expérience professionnelle dans ce poste.
- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de Rédacteur Territorial (Catégorie B) Indice majoré 373
- D'autoriser le Maire à signer le contrat de travail
- Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

- **Création de poste agent communal**

Conformément aux dispositions fixées par l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, de créer un emploi permanent d'agent communal à temps complet à raison de 35 heures par semaine pour assurer l'entretien de la commune (espaces verts, voirie, mobilier urbain) ainsi que des bâtiments communaux à compter du 1^{er} juin 2025.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C au grade d'adjoint technique ou le cas échéant par un agent contractuel selon les dispositions de l'article L 332-14 ou L 332-8 du code général de la fonction publique. En cas de recrutement d'un contractuel en référence à l'article L 332-8 du code général de la fonction publique.

Le Conseil Municipal de Carisey,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

- De créer un emploi permanent d'adjoint technique, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour assurer les fonctions de cantonnier et d'agent d'entretien des bâtiments communaux.
- Que cet emploi permanent à temps complet et à raison de 35 heures hebdomadaires est créé à partir du 1er juin 2025.
- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial (Catégorie C) Indice majoré 373
- D'autoriser le Maire à signer le contrat de travail
- Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

• Sujets divers

Départ de la locataire du logement Place de la Mairie (délai de prévenance mais réduit à 1 mois : 60ans et + départ pour un plein pied raison santé)

DPE réalisé et classé en F.

Proposition du boulanger de refaire la cour à ses frais

Le Conseil Municipal de Carisey,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accède à la demande du Boulanger

Fête de Pâques :

Accord donné par le maire pour l'installation du forain le 20 avril, arrivé le lundi 14.

L'éclairage public sera à programmer jusqu'à 2h du matin du vendredi au dimanche.

Guirlande à remplacer (route de Flogny)

A mettre au budget 2025.

Table pique-nique au lavoir – association du patrimoine

Le cantonnier l'assemblera mais aura certainement besoin d'assistance.

Borne incendie dégradée devant la salle polyvalente

Monuments aux morts

Aménagement des abords du monument aux morts par le cantonnier.

Eclairage salle polyvalente

Néons changés par SALGUEIRO, les anciens étaient grillés.

Bancs terrains de boule

Rénovés par le cantonnier.

Nettoyage tapis de sols centre aéré

Fait par le cantonnier, facture à envoyer à GROUPAMA.

Bancs installés le long du City

Deux bancs récupérés dans la commune.

Panne téléphone fixe à la mairie

Réseau cuivre impacté par une dégradation volontaire.

Tentative de vol d'un véhicule communal à Flogny la Chapelle

Faire preuve de vigilance

André BLANCHARD signale que dans l'impasse du logement de l'auberge la lampe est grillée, la société CITEOS sera sollicité pour intervenir.

Il ajoute qu'un lampadaire à l'angle de la rue d'en Bas et de la rue de la Ferme du Chateau ne fonctionne plus, le nécessaire sera fait.

Le revêtement de l'impasse de l'auberge du Cléon est très endommagé. Olivier VARIN propose que des crédits budgétaires soient réservés pour ces travaux.

Travaux plateau sécuritaire route de Flogny

Réalisés durant les vacances scolaires de février. Une déviation sera à prévoir par Villiers-Vineux.

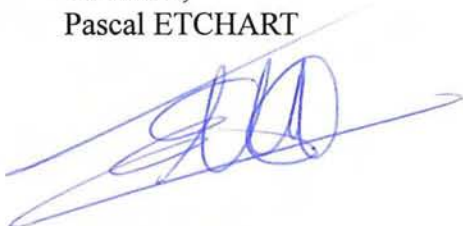
Pont du Panama, une pierre se soulève et sera à resceller.

Le passage au LED des lampadaires restants est de nouveau évoqué, la baisse des subventions du SDEY dans les années à venir est soulignée.

L'ensemble des sujets ayant été abordés, la séance est levée à 20h25

PROCES VERBAL APPROUVÉ A L'UNANIMITE LORS DE LA SEANCE DU 17/03/2025

Le Maire,
Pascal ETCHART



La secrétaire de séance,
Maryse DEPUYDT

